

Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant [ici](#) Ce médicament a été autorisé par la commission européenne : en cliquant [ici](#), vous serez redirigés vers un fichier PDF de son site (nouvelle fenêtre). Vous pouvez consulter l'aide (question 9) pour plus d'informations.

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Poudre de furoate de fluticasone (Composition pour une dose délivrée)
> furoate de fluticasone 92 microgrammes
Poudre de vilantérol de trifénatate (Composition pour une dose délivrée)
vilantérol 22 microgrammes
sous forme de : trifénatate de vilantérol

Présentations

> Bande thermoformée aluminium de 30 dose(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 276 199-6 ou 34009 276 199 6 0
Déclaration de commercialisation : 04/06/2015
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 28,38 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 29,40 €
- Taux de remboursement : 65%

Aller au glossaire

> Bande thermoformée aluminium de 30 dose(s) avec 3 inhalateur(s)

Code CIP : 34009 302 085 3 3
Déclaration de commercialisation : 17/12/2020

Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 84,32 €
- Honoraire de dispensation : 2,76 €
- Prix honoraire compris : 87,08 €
- Taux de remboursement : 65 %

[Aller au glossaire](#)

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

[Redirection à la page d'aide](#)

Valeur du SMR

Avis

Motif de l'évaluation

Résumé de l'avis

Important

Avis du
24/06/2020Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 24/06/2020 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est important, pour les 2 dosages, en traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action est justifiée :

- Chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta-2-agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée "à la demande".
- Chez les patients contrôlés par l'administration d'une corticothérapie inhalée associée à un traitement continu par bêta-2 agoniste de longue durée d'action par voie inhalée.

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré, pour le dosage 92/22 µg, en traitement symptomatique de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Modéré

Avis du
24/06/2020Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 24/06/2020 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Important

Avis du
27/06/2018Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 27/06/2018 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est important en traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta-2 agoniste de longue durée d'action est justifiée :

- Chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta2-agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée "à la demande".
- Chez les patients contrôlés par l'administration d'une corticothérapie inhalée associée à un traitement continu par bêta-2 agoniste de longue durée d'action par voie inhalée.

Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA 92/22 µg et 184/22 µg, poudre pour inhalation en récipient unidose, est insuffisant dans l'indication :

« Traitement continu de l'asthme chez les adultes et les adolescents âgés de 12 ans et plus, dans les situations où l'utilisation d'un médicament associant un corticoïde par voie inhalée et un bronchodilatateur bêta2-agoniste de longue durée d'action est justifiée : chez des patients insuffisamment contrôlés par une corticothérapie inhalée et la prise d'un bronchodilatateur bêta-2 agoniste à action rapide et de courte durée par voie inhalée "à la demande" ».

Insuffisant

Avis du
17/12/2014Lien
vers l'avis complet
de la commission
de la transparence Inscription (CT)
du 17/12/2014 -
nouvelle fenêtre
vers le site de la
HAS

Modéré	Avis du 17/12/2014 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence Inscription (CT) du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Le service médical rendu par RELVAR ELLIPTA est modéré dans le traitement symptomatique continu de la BPCO chez les adultes dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.
--------	---	--

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 24/06/2020 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence Inscription (CT) du 24/06/2020 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS		Ces spécialités sont un complément de gamme qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux présentations déjà inscrites.
V (Inexistant)	Avis du 27/06/2018 Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence Inscription (CT) du 27/06/2018 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS		Prenant en compte la démonstration de la non-infériorité de RELVAR ELLIPTA comparativement aux associations fixes SERETIDE et SYMBICORT, la Commission considère que RELVAR ELLIPTA est une alternative aux autres associations fixes CSI/LABA qui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) dans le traitement continu de l'asthme.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 17/12/2014Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/12/2014 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	RELVAR ELLIPTA 92/22 µg, poudre pour inhalation en récipient unidose, n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V, inexistante) par rapport aux autres associations fixes corticoïde/bêta-2 agoniste longue durée d'action dans le traitement symptomatique continu de la BPCO chez les patients dont le VEMS (mesuré après administration d'un bronchodilatateur) est inférieur à 70 % de la valeur théorique et ayant des antécédents d'exacerbations malgré un traitement bronchodilatateur continu.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : GLAXOSMITHKLINE TRADING SERVICES LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - liste I Aller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 412 261 1